

Brevet Professionnel Agricole

« Travaux des Aménagements Paysagers »

Diplôme de niveau V du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

Spécialité Travaux de création et d'entretien

LE METIER DE JARDINIER D'ESPACES VERTS – AGENT PAYSAGISTE *

Le titulaire de ce diplôme est destiné à exercer des activités professionnelles hautement qualifiées dans des entreprises privées ou publiques, généralistes ou spécialisées, dans :

- ✚ la création d'espaces verts et de jardins
- ✚ l'entretien des espaces verts et des jardins
- ✚ l'élagage et les travaux ponctuels
- ✚ l'aménagement de terrain de sport et de golf,
- ✚ l'arrosage automatique intégré
- ✚ le reboisement
- ✚ la revégétalisation
- ✚ le génie végétal en milieu aquatique
- ✚ le paysagisme d'intérieur des collectivités exploitations agricoles en tant que chef d'exploitation ou salarié. Il peut pour cela diriger une équipe et organiser le travail de ses salariés.

* Emplois accessibles aux diplômés : appellations ROME. Fiche 41 113

UNE ORGANISATION UNIQUE AU PLUS PRES DU MARCHE DE L'EMPLOI

La formation qui s'adresse à un **groupe limité de 12 personnes** est en **multi option** avec 2 autres BPA : « Travaux de la vigne et du vin » et « Travaux des Productions Horticoles » avec 2 spécialités : « Arboriculture fruitière » et « Horticulture ornementale et légumière ».

Ce dispositif unique en Corse ouvre à chacun un **double horizon professionnel**.

Par le mixage des publics et des programmes, source de diversification des compétences.

Par la possibilité de **bi-qualification**. Avec seulement un complément de 200 heures de formation, chaque diplômé pourra **valider le BPA « Travaux des Productions Horticoles » et ainsi accroître considérablement son employabilité**.

Les entreprises d'aménagements paysagers qui ont le plus souvent une activité de pépinière valorisent particulièrement dans leur recherche d'emploi la **double compétence : travaux paysagers / ouvrier pépiniériste**.

UNE FORMATION POUR UNE NOUVELLE GENERATION D'OUVRIER DU PAYSAGE

La formation est organisée en **10 modules théoriques et pratiques** (les Unités Capitalisables) correspondants aux exigences d'un diplôme national ainsi qu'aux **attentes des professionnels** d'une nouvelle génération d'**Ouvriers Hautement Qualifiés, sensibilisés à la valeur patrimoniale**,

Composer le 04.95.30.02.31 poste 2 pour contacter la personne en charge du
recrutement Mail : cfa.borgo@educagri.fr—www.epl-borgo.fr

écologique et économique des végétaux endémiques et formés selon « l'apprendre à produire autrement » garant d'une économie durable.

Ces 10 UC sont obtenues en contrôle continu tout au long des 9 mois de formation

LE PRINCIPE FONDAMENTAL, L'ALTERNANCE CENTRE-ENTREPRISE

12 semaines sont consacrées à la formation pratique en entreprise, réparties en 10 périodes, afin de couvrir l'ensemble des activités et des chantiers.

Les stagiaires se formeront ainsi en situation réelle à

- ✦ La préparation à l'hiver et la maintenance des installations, la réalisation des plantations d'automne et des engazonnements (domaine entretien).
- ✦ La plantation, l'engazonnement, la maçonnerie paysagère, la mise en place des systèmes d'irrigation (domaine création).
- ✦ L'entretien de sortie d'hiver, la réalisation des tailles de printemps et l'entretien régulier des végétaux et des surfaces

Pour chacune de ces périodes des préconisations pédagogiques sont faites aux maîtres de stage afin d'assurer une cohérence et une complémentarité entre le cursus en Centre et en entreprise.

UN ENCADREMENT DE SPECIALISTES

Les formateurs du C.F.P.P.A. sont des experts, des professionnels de chaque spécialité. Nous mettons aussi à votre disposition tout notre réseau de partenaires professionnels, techniques et institutionnels.

CALENDRIER ET DUREE

Dates session 2018-2019 à définir.

1 280 heures dont 860 de formation en centre et 420 heures en entreprise.

Rythme : 35 heures hebdomadaires.

PUBLIC

- ★ Demandeurs d'emploi. **La formation n'est accessible que sur prescription de Pôle Emploi, de la Mission Locale ou de Cap Emploi.**
- ★ Salariés. Candidature en formation soumise à l'accord de l'employeur.

REMUNERATION

- Demandeurs d'emploi. Prise en charge par le Pôle Emploi ou l'Agence de Services et de Paiement. Conditions variables selon la situation du stagiaire à l'entrée en formation.
- Salariés. Possibilité de prise en charge des frais de formation et du salaire par les Fonds d'Assurance Formation.

CONDITIONS MATERIELLES

Formation totalement gratuite pour le stagiaire.

Hébergement et restauration possibles au centre en dehors des périodes de vacances scolaires et du week-end.

Information et retrait des dossiers d'inscription

Quentin Mercier

Par téléphone ou sur rendez-vous

04.95.30.02.31

quentin.mercier@educagri.fr